

“ nouvelle, non de la rame, mais de la croix ; non de la main
 “ mais du sens ; non du bâton mais du sacrement (1). Le lieu
 “ est petit, il est vrai, mais il est plein de grâce. Le Saint-
 “ Esprit a été dirigé par un bon pilote. Prions donc, etc.”

L'auteur des Origines du Droit Français qui traduit cette formule, ajoute : “ Cette formule demi-barbare semble con-
 “ server dans le christianisme le génie et l'inspiration aventu-
 “ reuse des invasions maritimes.”

D'après les traditions antiques que nous ont laissées les peuples du nord, nous avons signalé l'idée symbolique du père qui lève son enfant de la terre où il est déposé, le prend dans ses bras, l'admet dans sa famille, qui sans cette étreinte paternelle lui aurait fermé son sein. Le christianisme n'est pas resté étranger à ce symbole, dont on trouve des vestiges dans son langage liturgique. Le parrain (*patrinus*) qui représente le père, et la marraine (*matrina*) y sont aussi désignés sous le nom de *levans*, *levantes*, celui qui lève ; le baptisé est lui-même appelé *levatus*, le *levé*. Le parrain et la marraine s'appellent encore *susceptor*, *susceptores*, celui qui reçoit, qui prend dans ses bras, et le filleul *susceptus*, celui qui est *reçu*, *pris* des bras d'un autre. Ces appellations viennent de la coutume suivie dans la cérémonie du baptême, après lequel les parrains et marraines lèvent des fonts baptismaux l'enfant qu'ils *reçoivent*, qu'ils *prennent* des mains du prêtre. *Mox Patrinus, vel Matrina, vel uterque simul infantem de sacro Fonte levant, suscipientes illum de manu sacerdotis*, dit le Rituel Romain. Cette nécessité de la part des parrains et marraines de mettre au moins la main sur l'enfant, est si étroite, que d'après la disposition du droit canonique, s'ils ne le touchaient physiquement, le baptême ne produirait pas de parenté spirituelle.

Indice frappant de l'existence de la coutume antique et de sa perpétuation ! Autre preuve entre mille, que pas plus que la loi, le christianisme n'a aboli les traditions anciennes,

(1) Non virgâ sed cruce, non tactu sed sensû, non baculo sed sacramento.